

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

23-185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Présentation et diffusion – Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2022
- 1.3. Proclamations
- 1.4. Parole au public
 - 754, montée Sainte-Julie – Zone C-308
 - 1611, rue Principale – Zone C-302
 - 2109, rue Borduas – Zone P-401

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 23-185 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 23-186 2.2. Adoption – Procès-verbal – Séance du conseil municipal – 18 avril 2023

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 23-187 4.1. Attribution et désignation – Services d'agence de surveillance – Période du 16 mai 2023 au 15 mai 2024

5. RESSOURCES HUMAINES

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 23-188 6.1. Autorisation de signatures – Actes de vente pour l'agrandissement du parc des Étangs-Antoine-Charlebois – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Communauté métropolitaine de Montréal
- 23-189 6.2. Autorisation de signature – Acte de vente – Lot 5 429 371 du Cadastre du Québec – Intervention de la Ville de Sainte-Julie

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 23-190 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 23-191 7.2. Achat d'équipement et de fournitures – Fonds de roulement
- 23-192 7.3. Affectations – Excédent de fonctionnement non affecté
- 23-193 7.4. Mandat – Centre d'acquisitions gouvernementales – Regroupement d'achats 2023-8111-50 – Biens et services de mobilité cellulaire

8. INFRASTRUCTURES

- 23-194 8.1. Adjudication – Travaux de reconstruction de tronçons des rues d'Avignon et de La Rochelle – Projet R-1289, lot 4
- 23-195 8.2. Provision – Travaux de reconstruction de tronçons des rues d'Avignon et de La Rochelle – Projet R-1289, lot 4
- 23-196 8.3. Adjudication – Travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets pour l'année 2023 – Projet R-1293, lot 1
- 23-197 8.4. Provision – Travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets pour l'année 2023 – Projet R-1293, lot 1
- 23-198 8.5. Attribution – Achat d'une mezzanine autoportante – Fonds de roulement
- 23-199 8.6. Attribution – Remplacement du vérin arrière d'un système de levage pour les camions lourds – Fonds de roulement
- 23-200 8.7. Attributions – Travaux d'entretien du revêtement synthétique sportif de deux terrains – Saisons 2023 à 2025 – Projet SA-23-17
- 23-201 8.8. Attribution – Services professionnels de conception de plans et devis – Piste cyclable en bordure de l'autoroute 20 – Projet R-1261
- 23-202 8.9. Provision – Services professionnels de conception de plans et devis – Piste cyclable en bordure de l'autoroute 20 – Projet R-1261
- 23-203 8.10. Autorisations – Disposition d'actifs – Véhicules et équipements
- 23-204 8.11. Rejet des soumissions – Achat d'un camion dix (10) roues neuf – Projet SA-23-08
- 23-205 8.12. Approbation – Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de chaussées 2022

9. LOISIRS

- 23-206 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 23-207 9.2. Aide financière de soutien aux événements spéciaux – Club de patinage artistique Ste-Julie inc.
- 23-208 9.3. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie
- 23-209 9.4. Demande d'aides financières – Carrefour familial de Sainte-Julie
- 23-210 9.5. Résiliation – Protocole d'entente – Corps de cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville

23-211 9.6. Attribution – Développement d'un portail historique sur le site Internet de la Ville

23-212 9.7. Fourniture et installation de tapis à l'étage de la bibliothèque municipale – Projet SA-23-13 – Modification de la résolution 23-165

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-213 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

23-214 10.2. Demande de dérogations mineures – Aménagement d'une aire de stationnement – 754, montée Sainte-Julie – Zone C-308

23-215 10.3. Demande de dérogations mineures – Rénovation du bâtiment – 1611, rue Principale – Zone C-302

23-216 10.4. Demande de dérogation mineure – Aménagement d'une aire de stationnement – 2109, rue Borduas (CPE Miel et Melon) – Zone P-401

23-217 10.5. Demande de financement – Programme de financement de mise en valeur des milieux naturels – Nature-Action Québec et Fondation du Grand Montréal – Mise en valeur des rives du Lac des Outardes et contrôle de la propagation du roseau commun et de la population des bernaches

11. RÉGLEMENTATION

23-218 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1149-20 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1. Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – Exercice financier 2022

12.2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2023

12.3. Liste des organismes reconnus – Politique de soutien aux organismes

12.4. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-219 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au cours d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard au mois de juin;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que le rapport du maire est diffusé sur le territoire de la Ville conformément aux modalités déterminées par le conseil;

DE constater que le maire a fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Sainte-Julie;

QUE ce rapport soit diffusé sur le territoire de la Ville au moyen d'une publication sur le site web de la Ville et d'un affichage sur les panneaux à messages variables invitant les citoyens à consulter le rapport.

PROCLAMATION – MAI, MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SP)

ATTENDU QUE chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

ATTENDU QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

ATTENDU QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

ATTENDU QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la sclérose en plaques;

ATTENDU QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la sclérose en plaques de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

ATTENDU QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de sclérose en plaques de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de sclérose en plaques vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie;

ATTENDU QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans sclérose en plaques;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois de mai « *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques* »;

La Ville invite les Julievillois.es à s'informer au sujet de la sclérose en plaques et à soutenir les organismes venant en aide aux gens touchés par cette maladie.

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE – 7 AU 13 MAI 2023

ATTENDU QUE la *Semaine de la sécurité civile 2023* se tient du 7 au 13 mai et porte sur le thème « *Soyez prêts. Connaissez vos risques.* »;

ATTENDU QUE cette semaine a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'être préparé en cas de sinistre éventuel;

ATTENDU QUE cette année, la *Semaine de la sécurité civile* vise particulièrement à encourager les citoyens à comprendre les risques qui existent dans leur région et à s'informer au sujet des mesures qu'ils peuvent prendre pour se protéger et protéger leur famille;

ATTENDU la *Politique municipale de sécurité publique* adoptée par la Ville de Sainte-Julie;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 7 au 13 mai 2023 à titre de « *Semaine de la sécurité civile* »;

La Ville de Sainte-Julie invite les Julievillois.es à préparer leur plan d'urgence familial et tient à rappeler aux Julievillois.es l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison pour faire face aux 72 premières heures d'un sinistre.

PROCLAMATION – 17 MAI, JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU QUE le 17 mai a été désigné comme étant la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 17 mai « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* »;

La Ville de Sainte-Julie s'engage à hisser le drapeau de la fierté en soutien à la cause, le 17 mai prochain, de même qu'à souligner cette journée sur ses réseaux sociaux.

PAROLE AU PUBLIC

- 754, montée Sainte-Julie – Zone C-308
- 1611, rue Principale – Zone C-302
- 2109, rue Borduas – Zone P-401

Audition des personnes intéressées

- Aucune question.

23-186

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –
18 AVRIL 2023**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 18 avril 2023, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-187

**ATTRIBUTION ET DÉSIGNATION – SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE –
PÉRIODE DU 16 MAI 2023 AU 15 MAI 2024**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'agence de surveillance pour la période du 16 mai 2023 au 15 mai 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à des services d'agence de surveillance pour la période du 16 mai 2023 au 15 mai 2024 à l'entreprise Les alarmes Perfection inc., située au 1691, boulevard de Périgny, Chambly, Québec, J3L 1X1, pour un montant total de 56 834,79 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 14 avril 2023;

DE désigner cette entreprise et ses employés à titre de représentants ou de personnes chargées de l'application des règlements municipaux suivants et d'émettre et de signifier des constats d'infraction pour la période du 16 mai 2023 au 15 mai 2024 :

- *Règlement 964 (RM-SJL-203) sur les nuisances et la paix publique;*
- *Règlement 1134 concernant l'utilisation de l'eau potable;*
- *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal;*
- *Règlement 1257 relatif aux animaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-188

AUTORISATION DE SIGNATURES – ACTES DE VENTE POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a présenté des demandes d'aides financières dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour acquérir les lots numéros 5 881 576, 5 881 925, 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929, 5 881 508 et 5 881 930 du Cadastre du Québec, dans le but de permettre l'agrandissement du parc des Étangs-Antoine-Charlebois, résolution 22-453;

ATTENDU la promesse d'achat et de vente conclue entre la Ville de Sainte-Julie et la propriétaire des lots numéros 5 881 577, 5 881 928, 5 881 929, 5 881 508 et 5 881 930 du Cadastre du Québec, soit l'entreprise 9046-1344 Québec inc.;

ATTENDU la promesse d'achat et de vente conclue entre la Ville de Sainte-Julie et la propriétaire des lots numéros 5 881 576 et 5 881 925 du Cadastre du Québec, soit l'entreprise Les entreprises Harvey Itée;

ATTENDU qu'au terme de la séance ordinaire du comité exécutif de la CMM tenue le 13 avril 2023, il a été résolu d'autoriser le financement de ces projets d'acquisition, résolution CE23-072;

ATTENDU QUE des actes notariés de vente devront être conclus prochainement afin de procéder au transfert des titres immobiliers;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les actes de vente à intervenir, d'une part entre la Ville et l'entreprise 9046-1344 Québec inc. et d'autre part, entre la Ville et l'entreprise Les entreprises Harvey Itée, ainsi que tout autre document donnant pleinement effet à la présente résolution, ainsi qu'à leur apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-189

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE – LOT 5 429 371 DU CADASTRE DU QUÉBEC – INTERVENTION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 429 371 du Cadastre du Québec fera incessamment l'objet d'un transfert de propriété;

ATTENDU QUE l'actuel propriétaire a acquis cet immeuble de la Ville de Sainte-Julie au terme d'un acte de vente reçu par M^e André Fafard, notaire, le 4 août 1995, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 282 603;

ATTENDU QU'au terme de l'acte précité, la Ville bénéficiait d'une clause résolutoire et d'un droit de premier refus, jamais exercés, ni radiés;

ATTENDU QUE l'intervention de la Ville à l'acte est requise pour renoncer à tous ses droits résultant de cette clause résolutoire et de son droit de premier refus et de requérir de l'Officier de la publicité des droits qu'il procède à la radiation de l'inscription de tels droits au registre foncier;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie à titre d'intervenante, l'acte de vente relatif à l'immeuble sis au 2181, rue Nobel à Sainte-Julie, préparé par M^e Dominic Roy, notaire, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-190

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 14 avril 2023 au 4 mai 2023 :

- | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2023-09 | Chèque à ratifier | 564 756,49 \$ |
| ▪ Liste F-2023-10 | Comptes à payer | 2 067 865,84 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 14 avril 2023 au 4 mai 2023 apparaissant sur les listes F-2023-09 et F-2023-10;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-191

ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 2 mai 2023, totalisant 21 319,98 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, de 2024 à 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-192

AFFECTATIONS – EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2022 a été déposé;

ATTENDU QUE lors de la réunion tenue le 24 avril 2023, la commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter diverses réserves;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE virer un montant de 5 500 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

- Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations 3 000 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté – pavage 2 000 000 \$
- Excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette 500 000 \$

DE réduire l'excédent de fonctionnement affecté – pandémie COVID-19 de 200 000 \$ et de remettre ce montant à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-193

MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2023-8111-50 – BIENS ET SERVICES DE MOBILITÉ CELLULAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d'un appel d'offres pour un achat regroupé de biens et services de mobilité cellulaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les services et appareils cellulaires dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats 2023-8111-50 mis en place par le CAG pour la période du 21 octobre 2023 au 20 octobre 2028 et dont la fiche descriptive est jointe à la présente résolution;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par cette acquisition gouvernementale (1^{er} alinéa de l'article 4 ainsi que le paragraphe 1 du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*, RLRQ, chapitre C-7.01);

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à s'approvisionner auprès du fournisseur et à requérir les services du prestataire de services retenus pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, lorsque les documents d'appel d'offres prévoient la conclusion d'un contrat à commandes ou d'un contrat à exécution sur demande avec, selon le cas, plusieurs fournisseurs ou prestataires de services, à rencontrer l'obligation mentionnée au paragraphe précédent auprès de tous les fournisseurs ou prestataires de services retenus;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-194

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TRONÇONS DES RUES D'AVIGNON ET DE LA ROCHELLE – PROJET R-1289, LOT 4

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de reconstruction de tronçons des rues d'Avignon et de La Rochelle;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 avril 2023 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1289, lot 4 concernant des travaux de reconstruction de tronçons des rues d'Avignon et de La Rochelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise A. & J.L. Bourgeois ltée, située au 1745, route Marie-Victorin, Contrecoeur, Québec, J0L 1C0, pour un montant de 1 449 448,44 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-195

PROVISION – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TRONÇONS DES RUES D'AVIGNON ET DE LA ROCHELLE – PROJET R-1289, LOT 4

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1289, lot 4 concernant des travaux de reconstruction de tronçons des rues d'Avignon et de La Rochelle à l'entreprise A. & J.L. Bourgeois ltée, pour un montant de 1 449 448,44 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 %, soit 144 944,84 \$, portant la dépense autorisée à 1 594 393,28 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-196

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS POUR L'ANNÉE 2023 – PROJET R-1293, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars 2023 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 3 avril 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1293, lot 1 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets pour l'année 2023 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Clean Water Works inc., ayant un établissement au 2700, rue Sabourin, Saint-Laurent, Québec, H4S 1M2, pour un montant de 785 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-197

PROVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE SANS TRANCHÉE AVEC CURE AUX RAYONS ULTRAVIOLETS POUR L'ANNÉE 2023 – PROJET R-1293, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1293, lot 1 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sans tranchée avec cure aux rayons ultraviolets pour l'année 2023 à l'entreprise Clean Water Works inc. pour un montant de 785 000 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 54 950 \$, portant la dépense autorisée à 839 950 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-198

ATTRIBUTION – ACHAT D'UNE MEZZANINE AUTOPORTANTE – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat d'une mezzanine autoportante;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1^{er} mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant l'achat d'une mezzanine autoportante au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise MSK Canada ltée, située au 7000, boulevard Industriel, Chambly, Québec, J3L 4X3, pour un montant de 31 408,36 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 14 mars 2023;

QUE cet achat totalisant 28 680,02 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux, pour les années 2024 à 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-199

ATTRIBUTION – REMPLACEMENT DU VÉRIN ARRIÈRE D'UN SYSTÈME DE LEVAGE POUR LES CAMIONS LOURDS – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour le remplacement du vérin arrière d'un système de levage pour les camions lourds;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant le remplacement du vérin arrière d'un système de levage pour les camions lourds au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Clifford Underwood Hydraulique ltée, située au 8445, rue Lafrenaie, Saint-Léonard, Québec, H1P 2B3, pour un montant de 82 345,10 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 24 avril 2023;

Que cet achat totalisant 75 192,05 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2024 à 2033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-200

ATTRIBUTIONS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU REVÊTEMENT SYNTHÉTIQUE SPORTIF DE DEUX TERRAINS – SAISONS 2023 À 2025 – PROJET SA-23-17

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour les travaux d'entretien complet du revêtement synthétique sportif du terrain de soccer situé au parc N.-P.-Lapierre ainsi que du terrain de baseball situé au parc Desrochers pour les saisons 2023 à 2025, à raison de trois (3) entretiens par année;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant l'entretien complet du revêtement synthétique sportif du terrain de soccer situé au parc N.-P.-Lapierre au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Pelouse Santé inc., située au 66, rue Dubois, local 104, Saint-Eustache, Québec, J7P 4W9, pour un montant de 6 570,82 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 24 avril 2023;

D'attribuer le contrat concernant l'entretien complet du revêtement synthétique sportif du terrain de baseball situé au parc Desrochers au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., située au 745, rue Vadnais, Granby, Québec, J2J 1H8, pour un montant de 7 415,90 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 28 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-201

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS – PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1261

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels de conception de plans et devis pour la construction d'une piste cyclable entre le boulevard Armand-Frappier et le rang de la Vallée, en bordure de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant des services professionnels de conception de plans et devis pour la construction d'une piste cyclable entre le boulevard Armand-Frappier et le rang de la Vallée, en bordure de l'autoroute 20, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise WSP Canada inc., ayant un établissement au 9160, boulevard Leduc, bureau 210, Brossard, Québec, J4Y 0E3, pour un montant de 34 464,91 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 14 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-202

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS – PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20 – PROJET R-1261

ATTENDU l'attribution du contrat concernant des services professionnels de conception de plans et devis pour la construction d'une piste cyclable entre le boulevard Armand-Frappier et le rang de la Vallée, en bordure de l'autoroute 20, à l'entreprise WSP Canada inc. pour un montant de 34 464,91 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 10 %, soit 3 446,49 \$, portant la dépense autorisée à 37 911,40 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-203

AUTORISATIONS – DISPOSITION D'ACTIFS – VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer certains véhicules ainsi que des équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs de la flotte automobile et des biens d'entrepreneur de la Ville;

ATTENDU QUE différents services et intermédiaires existent pour procéder à la disposition de tels véhicules et équipements municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser la disposition des items indiqués à la liste jointe à la présente;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à déterminer la marche à suivre la plus appropriée et à signer tout document requis pour procéder et donner effet à la disposition de ces actifs;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la disposition de ces actifs, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-204

REJET DES SOUMISSIONS – ACHAT D'UN CAMION DIX (10) ROUES NEUF – PROJET SA-23-08

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour l'achat d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne à gravier ainsi qu'une benne en « V » avec équipements de déneigement et un système de boîtes interchangeables;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 mars 2023 et que deux (2) soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions reçues comportent des irrégularités majeures et mineures au niveau des spécifications techniques;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres concernant l'achat d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne à gravier ainsi qu'une benne en « V » avec équipements de déneigement et un système de boîtes interchangeables, projet SA-23-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-205

APPROBATION – PLAN D'INTERVENTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES 2022

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a réalisé un plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées, le tout conformément aux exigences énoncées dans le *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 1^{er} mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver le plan d'intervention 2022, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-206

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveau provincial, canadien et international;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommée, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM	ÉVÈNEMENT	MONTANT
Catherine Toshkov	29 th International Thuringia Cup Judo	500 \$
Marilie Lauzon	Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2023 (patinage artistique)	150 \$
Charlotte Leduc	Championnats de patinage STAR / Michel-Proulx 2023 (patinage artistique)	150 \$
Marie-Michel Pichette	Coupe patinage Canada 2023 (patinage artistique)	300 \$
Anouchka Beaudry	Championnats du monde par équipe (Ultimate)	500 \$
Coralie Beauregard	Championnat canadien de ringuette U19AA	300 \$
Séléna Benoît	Championnat canadien de ringuette U19AA	300 \$
Ève Côté	Championnat canadien de ringuette U19AA	300 \$
Laurie Claveau	Championnat canadien de ringuette U19AA	300 \$
Maxim Scully	Championnat canadien de ringuette U19AA	300 \$
TOTAL :		3 100 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-207

AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour la compétition *Invitation* qui s'est déroulée du 17 au 19 février 2023;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour la 43^e édition de la *Revue sur glace* qui s'est déroulée les 15 et 16 avril 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 4 de la *Politique d'attribution du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière d'un montant de 4 984,20 \$, représentant un total de soixante (60) heures, sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2023 du Club de patinage artistique Ste-Julie inc., répartie comme suit :

- Un montant de 3 488,94 \$, représentant quarante-deux (42) heures au taux horaire de 83,07 \$, pour un premier événement spécial;
- Un montant de 1 495,26 \$, représentant dix-huit (18) heures au taux horaire de 83,07 \$, pour un second événement spécial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-208

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives, au moyen de l'embauche d'une ressource administrative;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 1^{er} mai 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 810,96 \$ au Club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie dans le cadre du volet 6 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-209

DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES – CARREFOUR FAMILIAL DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'importance, pour la communauté julievilloise, des services de soutien et d'entraide offerts aux parents par le Carrefour familial de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE pour continuer d'offrir les ateliers de prématernelle « Pas de géant » et pour maintenir l'offre de camp de jour estival journalier pour les enfants de 0 à 9 ans, le Carrefour familial sollicite l'aide financière de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser au Carrefour familial de Sainte-Julie les deux aides financières suivantes :

- 2 000 \$ pour la poursuite des ateliers de prématernelle « Pas de géant »;
- 5000 \$ pour l'embauche d'une ressource supplémentaire afin de maintenir l'offre et la qualité des services offerts dans le cadre du camp de jour estival journalier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-210

RÉSILIATION – PROTOCOLE D'ENTENTE – CORPS DE CADETS 3014 RÉGIONAL MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie, la Ville de Saint-Amable et le Corps de cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville, le 27 août 2010, concernant les modalités de partage des coûts de location de locaux utilisés par le Corps de cadets;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente se renouvelle automatiquement d'année en année depuis sa signature, pour un terme qui s'échelonne du 1^{er} septembre au 31 août;

ATTENDU QUE la nouvelle *Politique de soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie*, adoptée le 10 mai 2022, résolution 22-250, rend caduc l'objectif poursuivi par ce protocole d'entente;

ATTENDU QUE pour mettre fin au protocole d'entente, la Ville doit faire parvenir aux autres parties un avis écrit par courrier recommandé au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration du terme en cours;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE résilier le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie, la Ville de Saint-Amable et le Corps de cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville concernant les modalités de partage des coûts de location de locaux utilisés par le Corps de cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville;

DE transmettre cet avis, accompagné de la présente résolution, à la Ville de Saint-Amable et au Corps de cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-211

ATTRIBUTION – DÉVELOPPEMENT D'UN PORTAIL HISTORIQUE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville désire développer un portail historique à même une section de son site Internet, permettant aux citoyens de rendre accessibles certaines archives de la Ville et de les faire découvrir aux citoyens, dans le but de mieux connaître notre passé et nos origines;

ATTENDU le paragraphe 6 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant le développement de la section archives du site Internet de la Ville de Sainte-Julie à l'entreprise Locomotive inc., située au 1211, rue Jean-Talon Est, Montréal, Québec, H2R 1W1, pour un montant de 38 027,98 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 5 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-212

FOURNITURE ET INSTALLATION DE TAPIS À L'ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – PROJET SA-23-13 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-165

ATTENDU l'attribution du contrat SA-23-13 concernant la fourniture et l'installation de tapis à l'étage de la bibliothèque municipale lors de la séance ordinaire du 18 avril 2023, résolution 23-165;

ATTENDU QUE la résolution précitée n'indiquait pas le mode de financement;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE financer ce contrat par la Réserve pour immobilisation pour un montant de 70 724,83 \$, incluant les taxes nettes;

DE modifier la résolution 23-165 en y ajoutant le mode de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-213

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver la liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale, laquelle approuve les demandes suivantes :

- La demande de PIIA 23-01 pour la rénovation de la propriété située au 1611, rue Principale, tout en considérant que ce projet doit faire l'objet d'une dérogation mineure, et ce, conformément à la résolution 520.2.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 avril 2023, le tout conditionnellement à ce que des efforts supplémentaires d'aménagement paysager soient planifiés, notamment en retirant la première case de stationnement la plus près de la rue et en y plantant un second arbre à grand déploiement ainsi qu'en procédant à la compensation d'un troisième arbre à grand déploiement ;
- La demande de PIIA 23-02 pour la rénovation (changement de la couleur du revêtement extérieur) de la propriété située au 51, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution 520.3.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 avril 2023;
- La demande de PIIA 23-03 pour la rénovation et l'aménagement paysager pour la place d'affaires du 754, montée Sainte-Julie (Entre-Ailes), tout en considérant que ce projet doit faire l'objet d'une dérogation mineure, et ce, conformément à la résolution 520.5.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 avril 2023, le tout conditionnellement à ce qu'une zone tampon minimale soit aménagée à la limite latérale gauche de la propriété;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-214

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – 754, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation et d'aménagement paysager pour la place d'affaires « Entre-Ailes », qui prendra place au 754, montée Sainte-Julie, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de rénovation, préparés par J Dagenais architecte et datés du 27 mars 2023 ainsi qu'un certificat de localisation préparé par Dubois arpenteurs géomètres et daté du 29 août 2022;

ATTENDU QU'en raison du changement d'usage, des modifications doivent être apportées à l'aménagement du terrain et aux aires de stationnement (cases minimales requises pour l'usage) nécessitant le traitement de dérogations mineures;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est requise considérant que 4 cases de stationnement sont prévues (incluant une pour personnes handicapées) alors que 6 cases sont minimalement requises (tableau 5.8 de l'article 5.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*);

ATTENDU QUE la conservation des aires de stationnement existantes telles qu'elles nécessitent également l'octroi d'une dérogation mineure puisqu'elles sont implantées à 0 mètre des limites de propriétés et du bâtiment alors qu'un minimum de 1 mètre est exigé (article 10.1.6.2.1 du *Règlement de zonage 1101*);

ATTENDU QU'en ce qui concerne l'aménagement extérieur, les membres sont d'avis que les dérogations mineures devraient être accordées considérant que :

- La propriété est située près du secteur du Vieux-Village où l'on permet une réduction de 25 % du nombre de cases de stationnement requis;
- Une entente soit signée avec une propriété environnante afin de pallier les cases de stationnement manquantes et de réduire le nombre de clients et employés qui iraient se stationner sur la rue voisine (rue Savaria);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 520.5.23 adoptée le 12 avril 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure au 754, montée Sainte-Julie afin d'autoriser la rénovation et l'aménagement paysager pour la place d'affaires « Entre-Ailes », soit :

- L'aménagement d'un total de 4 cases de stationnement (incluant une case pour personnes handicapées), plutôt que 6 cases, tel que prescrit au tableau 5.8 de l'article 5.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'aménagement de deux aires de stationnement, de chaque côté du bâtiment, sans distance par rapport aux limites de propriété et du bâtiment principal, plutôt que 1 mètre tel que prescrit à l'article 10.1.6.2.1 du *Règlement de zonage 1101* tout en aménageant une zone tampon minimale du côté latéral gauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-215

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉNOVATION DU BÂTIMENT – 1611, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation du bâtiment situé au 1611, rue Principale, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de rénovation modifiés, préparés par la compagnie Groupe PDA architecte et datés du 27 mars 2023, ainsi que d'une perspective visuelle en couleurs;

ATTENDU QUE le bâtiment demeure implanté à 4,33 mètres de la limite avant du terrain, soit en droits acquis par rapport à la marge minimale prescrite de 15 mètres à la grille des usages et des normes, tout comme son implantation à 0,29 mètre de la limite latérale gauche et 2,75 mètres de celle de droite;

ATTENDU QU'un amendement à la réglementation est prévu pour régulariser la marge fixe sur rue, où une distance minimale réduite à 3 mètres pour l'implantation de l'ensemble des propriétés du secteur du Vieux-Village est planifiée;

ATTENDU QUE l'escalier menant à l'étage en façade, maintenant prévu sans panneau décoratif, se retrouve toujours à moins d'un mètre de la limite de terrain avant, soit 0,78 mètre de celle-ci, de façon non conforme à la réglementation, et doit donc, tout comme les escaliers menant aux terrasses au sous-sol qui se trouvent à 1,95 mètre de cette limite plutôt que 3 mètres, faire l'objet de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les autres non-conformités soulevées quant à l'aménagement du site, soit relativement à l'implantation de l'aire de stationnement, de l'allée d'accès et de circulation, de la surface de couvert végétal requise ainsi que du nombre minimal d'arbres requis, sont à régulariser par l'octroi de dérogations mineures également;

ATTENDU QUE les dimensions du site ne permettent pas de respecter l'ensemble des dispositions, mais la plantation de deux arbres peut tout de même s'effectuer en façade, notamment en retirant une case de stationnement;

ATTENDU QU'il a été rappelé au comité qu'une servitude de 11 cases de stationnement sur la propriété voisine en façade permet d'atteindre le minimum requis de 14 cases;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept proposés sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 16 du chapitre 4 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 520.2.23 adoptée le 12 avril 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour le 1611, rue Principale afin d'autoriser les plans-concept de rénovation du bâtiment, soit :

- L'implantation d'un escalier en marge fixe sur rue à une distance de 0,68 mètre de la limite avant du terrain plutôt qu'un mètre, tel que prévu à l'article 10.1.2.3 du *Règlement de zonage 1101*);

- La reconstruction d'escaliers menant au sous-sol, localisés à 1,85 mètre de la limite avant du terrain plutôt que 3 mètres, tel que prescrit à l'article 10.1.2.4 du *Règlement de zonage 1101*);
- La plantation minimale de deux arbres à grand déploiement en façade et la compensation d'un arbre à grand déploiement supplémentaire, tel que le requiert l'article 4.7.3.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- Le maintien de l'aire de stationnement tel qu'existante, contrairement aux dispositions du point 5 de l'article 4.6.1 du même règlement à l'exception de la première case de stationnement la plus rapprochée de la rue qui devra être remplacée par un aménagement paysager, comprenant notamment la plantation en façade d'un des deux arbres précités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-216

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – 2109, RUE BORDUAS (CPE MIEL ET MELON) – ZONE P-401

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant le nombre de cases de stationnement requis pour desservir le CPE Miel et Melon, localisé au 2109, rue Borduas, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la compagnie Artesa, architectes concepteurs et datés du 8 mars 2023;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande découle d'un projet d'agrandissement du CPE visant à augmenter le nombre de places offertes (70 places au total);

ATTENDU QUE ce projet d'agrandissement requiert 15 cases de stationnement selon le tableau 5.8 de l'article 5.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*, alors que le site ne comporte actuellement que 14 cases de stationnement;

ATTENDU QUE l'aire de stationnement existante ne peut être agrandie sans impacter de façon importante la cour dédiée aux enfants;

ATTENDU QU'une entente est prévue afin que les employés du CPE puissent utiliser le stationnement de la piscine municipale (CSSSJ);

ATTENDU QUE le stationnement sur rue est permis et bien balisé dans ce secteur, même si le CPE ne souhaite pas privilégier ces espaces en guise de première option de stationnement, afin de ne pas nuire au voisinage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 520.6.23 adoptée le 12 avril 2023, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2109, rue Borduas afin d'autoriser 14 cases de stationnement plutôt que 15 cases, tel que requis par l'article 5.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*, à la suite de l'agrandissement de la garderie CPE Miel et Melon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-217

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE FINANCEMENT DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS – NATURE-ACTION QUÉBEC ET FONDATION DU GRAND MONTRÉAL – MISE EN VALEUR DES RIVES DU LAC DES OUTARDES ET CONTRÔLE DE LA PROPAGATION DU ROSEAU COMMUN ET DE LA POPULATION DES BERNACHES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire des lots 2 420 536, 5 543 442 et 5 543 619 du Cadastre du Québec, soit particulièrement le parc Edmour-J.-Harvey et le lac des Outardes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire procéder à la réalisation de plans d'aménagements stratégiques et de travaux au parc Edmour-J.-Harvey afin de contrôler la propagation du roseau commun et la population des bernaches, de sécuriser le milieu et de bonifier l'espace naturel offert aux citoyens autour du lac des Outardes;

ATTENDU QUE Nature-Action Québec offre un programme d'aide en partenariat avec la Fondation du Grand Montréal pour les projets contribuant à la mise en valeur des milieux naturels;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire déposer une demande dans le cadre de ce programme afin d'obtenir une subvention d'un montant total de 10 000 \$, lequel montant s'ajoutera au montant de 15 000 \$ déjà prévu au budget 2023 de la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser la présentation de la demande de financement dans le cadre du *Programme de financement de mise en valeur des milieux naturels* de Nature-Action Québec et de la Fondation du Grand Montréal, pour le projet de mise en valeur des rives du lac des Outardes au parc Edmour-J.-Harvey;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer sa part d'investissement dans ce projet;

DE désigner le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de financement ainsi que toute convention et autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-218

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1149-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION
DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1149-20 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-20 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
– EXERCICE FINANCIER 2022**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil municipal, déposer le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et le rapport de l'auditeur indépendant;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 12 AVRIL 2023**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 12 avril 2023 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 1^{er} mai 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2023, lequel est joint à la présente.

**LISTE DES ORGANISMES RECONNUS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX
ORGANISMES**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 10 mai 2022 de la nouvelle *Politique de soutien aux organismes*;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a transmis à tous ses organismes déjà accrédités la nouvelle politique ainsi que le formulaire de demande de soutien;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a analysé les demandes de soutien transmises par certains organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé les rapports présentés par le Service des loisirs lors des commissions administratives des 17 avril 2023 et 8 mai 2023;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste des organismes reconnus jointe à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Service des infrastructures et gestion des actifs			
Chamberland, Daniel	Régulier	Chef d'équipe - parcs	2023-05-08
EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Service des infrastructures et gestion des actifs			
Vincent, Benoît	Surnuméraire	Journalier voirie	15 mai 2023
Brisebois, Éric Alexandre	Surnuméraire	Journalier voirie	22 mai 2023
Couture, Charles	Étudiant	Horticulture	23 mai 2023
Blanchette, Amelya	Étudiant	Horticulture	29 mai 2023
Martel, Antoine	Étudiant	Horticulture	29 mai 2023
Tremblay, Dominic	Étudiant	Parc Jules-Choquet	29 mai 2023
Benabid, Ilyes	Étudiant	Horticulture	29 mai 2023
Jodoin, Philippe	Étudiant	Horticulture	5 juin 2023
Viau, Thomas	Étudiant	Horticulture	12 juin 2023
Bachand, Catherine	Étudiant	Horticulture	19 juin 2023
Blais, Marianne	Étudiant	Horticulture	19 juin 2023
Boutin, Jérôme	Étudiant	Horticulture	26 juin 2023
Dumont, Tristan	Étudiant	Horticulture	26 juin 2023
Bissonnette, Arianne	Étudiant	Horticulture	26 juin 2023
Bélanger-L'Heureux, Félix	Étudiant	Horticulture	26 juin 2023

Dufresne-Hénault, Guillaume	Étudiant	Horticulture	26 juin 2023
Cloutier, Guillaume	Étudiant	Horticulture	3 juillet 2023
Service des loisirs			
Trudeau, Léa	Étudiant	Animateur escouade du livre	5 juin 2023
Cabana, Mégane	Étudiant	Animateur responsable	8 mai 2023
Brunet, Hiba	Étudiant	Accompagnatrice en chef	6 juin 2023
Breton, Raphaël	Étudiant	Préposé aux prêts d'embarcations	5 juin 2023
Gagné, Jason	Étudiant	Préposé aux prêts d'embarcations	5 juin 2023
Harvey, Hugo	Étudiant	Préposé aux prêts d'embarcations	5 juin 2023
Rocheleau, Lou-Ann	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Dauphinais, Nathan	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Lavoie, Nicolas	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Daoud, Simon	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Auger, Océane	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Vézina, Rosalie	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Vachon, Éloïse	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Gaudet, Olivier	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Gaudet, Frédérique	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Lamarche, Hugo	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Héroux, Méliane	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Désautels, Julianne	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
St-Arnaud, Kim	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2023
Dubuc, Frédérick	Étudiant	Animateur camp cuistot et science	13 juin 2023
Fortin, Nathan	Étudiant	Animateur camp donjon dragon	13 juin 2023
Campagna, Nathaniel	Étudiant	Animateur camp donjon dragon	13 juin 2023
Leblanc, Alexandra	Étudiant	Animateur camp mini mousses	13 juin 2023
Beaulieu, Sabrina	Étudiant	Animateur camp mini mousses	13 juin 2023

Pelletier, Anna	Étudiant	Animateur camp multi-arts	13 juin 2023
Leclair, Jasmine	Étudiant	Animateur camp multi-arts	13 juin 2023
Désautels, Jean-Philippe	Étudiant	Animateur camp multisports	13 juin 2023
Tétreault, Mathieu	Étudiant	Animateur camp multisports	13 juin 2023
Gervais, Alexane	Étudiant	Animateur camp oméga	13 juin 2023
Gemme Desrochers, Alexandre	Étudiant	Animateur camp oméga	13 juin 2023
Sirois, Jérémy	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Beaulieu, Laurence	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Beaulieu, Samuel	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Malenfant, Delphine	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Chénier Rocha, Amélie	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Paradis, Andréane	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Desrochers, Julie	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Chabot-Martin, Philippe	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Paradis, Mathilde	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Brodeur, Gabrielle	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Gauthier, Arielle	Étudiant	Animateur prog. accompagnement	13 juin 2023
Chamberland-Kenney, Léa	Étudiant	Animateur prog. Accompagnement	13 juin 2023
Beulé, Kelly	Étudiant	Animateur prog. Accompagnement	13 juin 2023
Proietti, Mia	Étudiant	Animateur prog. Accompagnement	13 juin 2023
Lamontagne, Marie-Pier	Étudiant	Animateur prog. Accompagnement	13 juin 2023
Claveau, Laurie	Étudiant	Animateur prog. Accompagnement	13 juin 2023
Guionnet, Emeric	Étudiant	Animateur volant	13 juin 2023
Gauthier, Minaya	Étudiant	Animateur volant	13 juin 2003
Marcotte, Océane	Étudiant	Liste de rappel - animation	13 juin 2023
Bourhis, Alyssa	Étudiant	Liste de rappel – animation	13 juin 2023
Morin-Lizotte, Guillaume	Étudiant	Liste de rappel – surveillant	26 juin 2023

Therrien, William	Étudiant	Liste de rappel – surveillant	26 juin 2023
Smail, Sarah	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Gagnon, Noémie	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Tremblay, Émile	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Bissonnette, Léa	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Mercier, Julien	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Pelletier, Baptiste	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Bouyahiaoui, Aymen	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Smail, Sabine	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Guionnet, Lucas	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Gareau, Francis	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Trudel, Alexandre	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Paquette, Charlotte	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Leclair, Antoine	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Desfossés, Maxine	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Cabana, Mathieu	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Lemaire, Justin	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Lanthier, Loïk	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Deslauriers, Rose	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023
Bégin, Annabelle	Étudiant	Surveillant – service d'accueil	26 juin 2023

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Jog ma ville** – Dimanche dernier s'est tenu l'événement Jog ma ville. Près de 500 participants se sont inscrits pour la course ou pour la marche. C'est un record. Cette activité fait partie de la politique des saines habitudes de vie de la Ville. L'activité physique contribue à une meilleure santé. Merci aux nombreux bénévoles, employés de la Ville et aux commanditaires qui ont contribué au succès de cet événement. M. Lemay remercie également les membres du conseil qui ont participé à cet événement.

- **Projet pilote de vente-débarras** – Les citoyens pourront se regrouper lors de la vente-débarras du samedi 27 mai prochain, dans la cour de l'école Aux-Quatre-Vents. Les citoyens intéressés peuvent réserver leur emplacement dans Sport-Plus au plus tard le 14 mai. En cas de pluie, l'événement sera remis au 28 mai.
- **Fête au Vieux-Village** – Cet événement se tiendra le samedi 3 juin de 10 h à 16 h 30, à la place publique située à proximité du 550, boulevard Saint-Joseph. Durant cette journée, les citoyens sont invités à venir découvrir les commerçants locaux et à profiter des activités familiales. En cas de pluie, la fête sera déplacée au 4 juin.
- **Défi Pissenlits** – Dans le cadre de ce défi, la Ville a retardé la tonte du gazon sur la majorité de son territoire, à l'exception des terrains de soccer et de baseball. M. Lemay remercie les citoyens qui ont également retardé la tonte de leur pelouse. C'est une façon de protéger la biodiversité en ce début de printemps. Dans quelques jours, la Ville tondra les gazons, car la floraison des pissenlits tirera à sa fin.
- **Sainte-Julie consulte** – Depuis deux semaines, la Ville de Sainte-Julie a lancé sa nouvelle plateforme de consultation publique « Sainte-Julie consulte ». Cette plateforme permet de recueillir les points de vue et les idées des citoyens sur de nombreux sujets entourant l'avenir de la Ville. La première consultation porte sur les offres d'activités de loisirs proposées par la Ville. Elle se termine le 22 mai prochain.
- **Fête des Mères** – Les membres du conseil souhaitent une bonne fête des Mères et invitent les citoyens à profiter de bons moments en famille.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jocelyn Bergeron

- M. Bergeron demande au conseiller de son district, M. Claude Dalpé, s'il a eu des nouvelles concernant les tests d'eau des purges dans le rang de la Vallée.

M. Dalpé mentionne ne pas avoir reçu ces tests d'eau et demande à Mme Mélanie Brisson, directrice générale, de bien vouloir répondre à la question. Mme Brisson mentionne que si M. Bergeron souhaite obtenir davantage d'informations concernant l'analyse des tests, une personne communiquera avec ce dernier.

- M. Bergeron mentionne que cela fait plus de deux ans que les résidents du rang de la Vallée attendent d'être branchés au réseau d'eau potable de la Ville et demande pour quelle raison ils ne peuvent le faire.

M. Lemay mentionne que la Ville est en attente des certificats émis par le ministère de l'Environnement pour compléter le bouclage du réseau d'aqueduc. Le bouclage sera effectué vers l'automne et dès que le tout sera complété, les résidents pourront se brancher. Pour le moment, pour des raisons de santé publique, notamment parce que l'eau est stagnante dans les conduites, les résidents ne peuvent se brancher. M. Lemay précise que la Ville a travaillé très fort dans ce dossier afin que les résidents du rang de la Vallée aient accès à l'eau potable du réseau municipal.

- M. Bergeron mentionne que certains autres résidents d'autres rues n'ont pas besoin de boucle, que les purges suffisent. Dans le rang de la Vallée, il est aussi possible d'effectuer une purge. M. Bergeron demande pour quelle raison la purge n'est pas suffisante dans le rang de la Vallée.

M. Lemay indique que la principale raison est à l'effet qu'il y a peu de résidents dans le rang de la Vallée pour faire en sorte que l'eau circule adéquatement.

- M. Bergeron demande s'il est possible de trouver une solution afin que les véhicules circulent moins rapidement sur le rang de la Vallée, tel l'installation d'un dos d'âne.

M. Lemay prend bonne note de cette situation. La Ville installera sous peu un afficheur de vitesse et, si nécessaire, une demande de surveillance policière sera faite auprès de la Régie de police.
- M. Bergeron demande qu'un dos d'âne soit installé du mois d'avril au mois de septembre, pendant l'achalandage élevé aux Serres Dauphinais.

M. Lemay indique que la Ville n'est pas favorable aux dos d'âne amovibles, mais cette demande sera transmise au comité de la sécurité publique pour analyse.

M. Jacques Blanchard

- M. Blanchard mentionne que plusieurs municipalités ont interdit les feux d'artifice et demande si la Ville a pris position concernant les feux d'artifice de la fête nationale.

M. Lemay mentionne que la question d'interdire les feux d'artifice n'a pas été analysée par les membres du conseil et que pour cette année, il y aura des feux d'artifice.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne mentionne si l'inspecteur municipal ira vérifier les travaux au terrain de pétanque lorsqu'ils seront terminés.

Mme Brisson mentionne que les travaux sont systématiquement vérifiés lorsqu'ils sont terminés.

M. Michel Poirier

- M. Poirier pose différentes questions concernant les travaux de réfection prévus en 2023 sur la rue d'Avignon et sur la rue de La Rochelle.

Mme Brisson répond à certaines questions et précise que les questions demeurent sans réponse (telles celles concernant le remplacement d'une portion de la conduite d'aqueduc, les coûts des travaux sur la rue de La Rochelle, la présence de plomb dans les conduites, etc.) seront répondues lors de la rencontre citoyenne prévue le 30 mai prochain.

M. Claude Goulet

- M. Goulet indique qu'au cours de l'hiver, la Ville a incité les citoyens à ne pas laisser tourner les moteurs de leur véhicule automobile à l'arrêt, afin de ne pas causer de la pollution. De plus, la Ville offre aux propriétaires des subventions pour modifier leur système de chauffage, encore une fois dans le but de diminuer la pollution. Cependant, le conseil municipal ne semble pas préoccupé par la pollution engendrée par les feux de foyer extérieurs. Le règlement actuel demande aux citoyens d'éteindre ceux-ci après 23 heures. Cependant, celui-ci n'est pas appliqué et il ne faut pas encore invoquer le fait qu'un référendum a eu lieu il y a de nombreuses années. M. Goulet souhaite fortement qu'après plusieurs années, la Ville prenne une décision plus ferme concernant les feux de foyer extérieurs.

M. Lemay indique que la Ville de Sainte-Julie a toujours été très soucieuse du bien-être des citoyens et qu'elle est consciente que dépendamment du bois utilisé, il peut y avoir des répercussions sur les voisins. C'est la raison pour laquelle la Ville révisé périodiquement sa position face aux foyers extérieurs. Il y a quelques années, la Ville a resserré la réglementation pour réduire la pollution associée aux foyers et poêles à bois, en interdisant l'utilisant en période de smog, en même temps qu'à l'extérieur après 23 h. Même si des villes voisines ont interdit les foyers extérieurs, l'application de leur règlement demeure difficile. La Ville réfléchit à ce sujet et les citoyens seront également sollicités à y réfléchir dans le cadre de la planification

stratégique 2023-2027. Ce sujet sera abordé, parmi d'autres sujets, lors de la consultation publique dans le cadre de cette démarche. Dans l'intervalle, la Ville continuera à sensibiliser la population au cours des prochains mois.

M. Pierre Paul Labelle

- M. Labelle aimerait savoir si la Ville envisage d'installer des afficheurs de vitesse sur le boulevard N.-P.-Lapierre, entre la rue Principale et la rue Yoland-Guérard, car les automobilistes circulent régulièrement au-dessus de la limite de vitesse.

M. Lemay mentionne qu'il serait opportun que M. Labelle précise la direction, les moments et les journées où les excès de vitesse sont constatés afin que le comité de la sécurité publique puisse faire une analyse adéquate de la situation.

M. Langis Beaulieu

- M. Beaulieu demande si la Ville prévoit effectuer la réfection de la rue Principale, entre le chemin du Fer-à-Cheval et l'avenue de l'Abbé-Théoret.

M. Lemay mentionne qu'il ne peut, à court terme, répondre à cette question, mais il s'agit d'un tronçon qui sera observé au cours des prochaines années. Mais en ce moment, il n'y a rien de statué à cet effet.

23-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière